



Fracture numérique... fracture sociale

L'accès aux savoirs passe actuellement de plus en plus par ce qu'on appelle les nouvelles technologies de l'information. Que ce soit l'encyclopédie en ligne, les catalogues des bibliothèques, les rapports de diverses institutions, ou plus simplement un horaire de bus, de train, une recherche d'emploi, le web est devenu une plate-forme utile, voire indispensable, pour la « société de la connaissance. »

Face à ces nouvelles technologies de l'information, une nouvelle inégalité s'est créée. Une inégalité entre le Nord et le Sud : le taux de pénétration d'Internet et de l'informatique dans les pays en voie de développement est en effet inférieur à celui des pays dits développés. Bien qu'en forte progression, on dénombre moins de 100 internautes pour 10.000 habitants dans les pays en voie de développement. Dans les pays occidentaux, le nombre d'internautes pour 10.000 habitants varie entre 1800 pour l'Europe et plus de 5000 en Corée du Sud.

Une inégalité dans les pays développés ensuite : les personnes qui maîtrisent mal ces nouvelles technologies ou qui n'ont pas accès, sont mis à l'écart dans de nombreux domaines. Par exemple, 10% des emplois sont trouvés via le web et plus de 90% des grandes entreprises utilisent leur site Internet à des fins de recrutement. Face à la consultation de données, au commerce en ligne, au courrier électronique ou à l'utilisation d'un ordinateur, un fossé, une fracture « numérique » s'est creusée.

Au niveau européen, on constate une très forte disparité entre les régions urbaines et rurales. Bien que le taux d'utilisateurs d'Internet ait diminué suite à l'élargissement aux 10 nouveaux pays, le taux actuel de 41,4 reste supérieur aux 31% de 2001.

La Belgique se situe, au niveau du taux d'accès à Internet, dans la moyenne européenne, derrière les pays scandinaves, la Grande-Bretagne, le Luxembourg et les Pays-bas. La Grèce et le Portugal, quant à eux, sont en queue de peloton avec un taux d'accès d'environ 20%.

Au niveau de la pénétration de l'Internet haut débit, la Belgique se trouve, avec 32%, en deuxième position derrière les Pays-Bas.

En Belgique aussi

Face à cette fracture numérique, des inégalités apparaissent aussi en Belgique. Au niveau territorial, certaines régions plus reculées ne sont pas encore couvertes par l'Internet Haut Débit. Ainsi environ 10% des communes de Wallonie présentent un problème de connexion à l'ADSL. La solution du câble n'est généralement pas offerte dans ces régions.

Mais les disparités ne sont pas seulement technologiques ; elles sont aussi sociales. L'âge est un facteur discriminant. A partir de la cinquantaine, une cassure se crée. Seulement 30% des plus de 50 ans sont des utilisateurs du net. L'inégalité homme-femme est moindre qu'auparavant : même si 55% des internautes sont de sexe masculin, on assiste à un rééquilibrage des genres.

Lorsque l'on sait que la raison majeure invoquée pour la non-utilisation d'Internet est l'absence d'ordinateur au domicile, le niveau de formation et de revenu apparaissent indéniablement discriminants dans l'accès aux nouvelles technologies de l'information.

En effet, 70% des universitaires possèdent un PC à leur domicile, contre seulement 30% des personnes de niveau d'école primaire.

De même, le niveau de revenu exerce une influence. Les personnes aux revenus les plus élevés possèdent dans 80% des cas un PC tandis que seuls 37% des personnes à plus faible revenu en détiennent un.

Des remèdes

Face à cette fracture numérique, les différents pouvoirs publics prennent des initiatives en vue de la réduire.

L'Union européenne a lancé un plan d'action appelé « eEurope 2005 ». Ce dernier succède au plan d'action de 2002 qui visait avant tout à accroître le taux de connexion. Le plan eEurope vise, quant à lui, à encourager le développement de services, d'applications et de contenus, ainsi que le déploiement rapide d'un accès large bande sécurisé à l'Internet. A ces objectifs s'ajoute celui de l'accès pour tous pour lutter contre les différentes exclusions sociales (handicap, âge, maladie, etc.)

Ce plan vise à développer des services publics modernes tant dans le domaine de l'administration que de l'enseignement mais aussi de la santé où le recours à des technologies numériques offre des avantages. L'autre grand domaine d'action de ce plan est consacré à l'e-business.

La Commission a également présenté la communication « i2010, la société de l'information et les médias au service de la croissance et de l'emploi » par laquelle elle vise à renforcer la cohésion sociale, économique et territoriale par la mise en œuvre d'une société européenne de l'information fondée sur l'inclusion.

Le gouvernement fédéral belge a, de son côté, lancé également son « plan national de lutte contre la fracture numérique » dont l'objectif est de réduire d'un tiers la fracture numérique. Il met l'accent sur trois dimensions : la sensibilisation, la formation et l'accès.

Au niveau de la sensibilisation, ce plan prévoit la réduction du pourcentage de la population qui ne connaît pas l'utilité pratique des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et qui est méfiante face à ces nouvelles technologies. De même, ce plan envisage la centralisation des initiatives relatives à la lutte contre cette fracture.

Cette sensibilisation se fera à travers les médias traditionnels et la sortie d'un DVD interactif.

La formation des plus jeunes aux TIC, le développement d'instruments d'auto-apprentissage ainsi que l'aide aux structures de formation pour des publics fragilisés figurent parmi les priorités du plan national. L'enseignement est le principal bénéficiaire de ces mesures. A l'égard des aînés, la Région wallonne a mis à disposition des leçons interactives développées par l'Université du Troisième Age de Namur.

Un ordinateur dans chaque maison ?

L'accès à Internet devrait être rendu public et financièrement abordable. L'équipement des ménages, l'obtention d'un ordinateur fonctionnel à prix réduit figure parmi les actions de ce plan. Pour atteindre cet objectif, le pack « Internet pour tous » a été lancé. Il vise à démocratiser l'acquisition de matériel informatique. Malheureusement, selon la fédération des vendeurs d'ordinateurs, cette campagne semble manquer son objectif. En effet, le groupe cible, ce sont des gens qui ne sont pas familiarisés au PC et qui n'ont pas les moyens d'en acheter un. Or, les personnes qui profitent de cette action appartiennent plutôt à la classe moyenne. Une somme de 850 euros reste en effet très importante pour les ménages qui vivent d'allocations ou d'aides sociales. Il importe dès lors, pour remédier à cette situation, de favoriser l'accès à l'informatique sans nécessairement passer par l'acquisition d'un ordinateur personnel.

Pour ce faire, le gouvernement prône l'augmentation d'Espace Public Numérique. La Région wallonne participe à cet effort en subsidiant les communes désireuses de développer ce type d'espace pour démocratiser l'accès aux technologies de l'information .

Enfin, un dernier double objectif est relatif à l'utilisation de logiciels libres, au maintien des services traditionnels pour les contacts entre les citoyens et l'administration. Il faut parallèlement augmenter l'accessibilité et la connaissance des TIC pour les publics défavorisés que sont les personnes âgées, les handicapés, etc.

A cet égard, le gouvernement fédéral entend soutenir l'associatif qu'il considère comme acteur principal dans la lutte contre la fracture numérique.

Comme le souligne le gouvernement, le secteur associatif est très actif dans la lutte contre la fracture numérique. De nombreuses associations, dont certaines soutenues par Action Vivre Ensemble, participent à leur manière à cette lutte. Que ce soit en recyclant le matériel informatique pour le revendre à moindre prix, que ce soit par le biais de formation à l'utilisation d'un PC, de la recherche sur Internet, de l'e-mail, de nombreuses actions sont menées en vue de réduire cette fracture. Ces initiatives méritent d'être soutenues : les mesures prises par les pouvoirs publics n'atteindront en effet que difficilement les personnes les plus marginalisées ; celles qui, précisément, sont touchées par ces associations de terrain.

Désintéressé ?

Malheureusement, la lutte contre cette fracture numérique n'est pas totalement charitable. Elle vise à renforcer les possibilités de développement économique lié à ces technologies, en particulier celui du commerce électronique. En outre, dans son article « La fracture numérique existe-t-elle? », Eric Guichard remet en cause les vertus des nouvelles technologies. Il s'agirait, selon lui, d'assoupir le « peuple », de réduire la critique politique et la contestation du monde actuel, en lui faisant miroiter un avenir merveilleux grâce à ces nouvelles technologies. Cette référence au déterminisme technique, c'est-à-dire que la technologie détermine l'organisation de la société, renforce indubitablement l'ordre existant.

Le système d'évaluation du développement de la société de l'information, basé sur l'équipement matériel, doit être remis en question car il ne prend pas absolument pas en compte la manière dont l'information est traitée. L'auteur souligne en effet qu'il faut environ 20 ans pour maîtriser l'ensemble des instruments et méthodes liés à l'exercice d'une pensée rationnelle. La diffusion de toutes ces informations ne changera en rien cette donnée.

Pour bénéficier de ce développement technique, il faut non seulement un capital économique (pour l'achat d'un ordinateur), un capital social (pour se faire aider dans les cas de dysfonctionnement d'un logiciel, etc.) mais aussi un capital culturel pour trouver l'information recherchée et la traiter. Ainsi, une enquête a démontré qu'en France, parmi les internautes, 87% d'entre eux ne savaient pas se servir d'un moteur de recherche.

Eric Guichard conclut par : « Oui, la « fracture numérique » existe, et elle n'est que la traduction d'une violente ségrégation culturelle et intellectuelle, qui ne fait que s'amplifier avec les « nouvelles technologies ». Tout comme on ne peut s'attaquer seulement aux symptômes sans se préoccuper de la maladie qui les provoque, toutes les mesures que l'on peut prendre pour lutter contre la fracture numérique ne seront réellement efficaces que si elles concernent aussi globalement la lutte contre l'exclusion sociale et culturelle.

Thibault Gailliez

Vivre Ensemble Education